

PROCÉDURE DE PRÉVENTION AVANT COMMENCEMENT DES TRAVAUX

I] Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les étapes successives à respecter avant le commencement des travaux afin de réduire au minimum le risque d'accrochage des canalisations existantes.

II] Définitions

DICT Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
Chef d'équipe
Responsables d'exploitation
Conducteurs de travaux

III] Domaine d'application

La présente procédure s'applique aux secteurs travaux c'est-à-dire « PRODUCTION » de l'Entreprise COQUART & Fils.

IV] Domaine de responsabilité

Le conducteur de travaux et le chef d'équipe sont garant de l'application de cette procédure.
Le chef d'équipe est responsable de l'application de cette procédure.

V] Les règles de prévention

Avant la réalisation d'un chantier, l'entreprise se doit de transmettre à l'ensemble des concessionnaires de réseaux une DICT les informant de son intention de réaliser des travaux de terrassement dans tel ou tel secteur.

Les conducteurs de travaux effectuent leur demande interne le plus tôt possible au secrétariat à l'aide d'une DIT et précise l'ensemble des éléments essentiels à l'établissement par le secrétariat de la DICT (localisation précise, rue, commune, intersections...)

La demande est réalisée sur le site dict.fr.

Pour effectuer la demande, l'entreprise dispose d'un délai de 10 jours avant le commencement des travaux.

Par retour, les concessionnaires émettent un récépissé de déclaration qui servira de base à la constitution du dossier de chantier.

Certains concessionnaires, en plus des recommandations, fournissent des plans de repérage de leurs conduites.

PROCÉDURE DE PRÉVENTION AVANT COMMENCEMENT DES TRAVAUX

N° Doc : 8.3.3
Version F du 22 février 2023
Rédacteur : F. COQUART

L'ensemble de ces retours est classé dans les dossiers de chantiers. Quoi	Qui	Quand	Complément d'information
<u>En amont du chantier</u> <pre> graph TD A[Plans des réseaux existants disponibles] -- oui --> F[Exploitation des éléments reçus (plans – info. sur site)] A -- non --> B[Appel téléphonique des concessionnaires concernés] B --> C[Visite sur site des concessionnaires] C -- non --> D[Détection interne + sondages] C -- oui --> E[Repérage du réseau] D --> F E --> F F --> G[Sondages aux points à risques] </pre> <u>Pendant les travaux</u> <pre> graph TD H[Traçage du projet au sol] --> I[Découpage du sol suivant le tracé du CHEF D'équipe] I --> J[Profondeur de terrassement indiquée au Grutier et au Suiveur de pelle] J --> K[Terrassement + réglage de la profondeur] K --> L[Contrôle de la charge] </pre>	Conducteur de travaux Conducteur de travaux Exploitant + chef d'équipe Chef d'équipe Chef d'équipe Chef d'équipe Chef d'équipe Chef d'équipe Personnel Chef d'équipe Grutier + terrassier Chef d'équipe	Retour des DICT Suite Suite Avant le terrassement mécanique Début des travaux Après la prévention Par tronçon A la suite En cours de journée	Fournir au chef d'équipe un dossier complet le plus en amont possible Demande de visite sur le chantier pour repérer les ouvrages Traçage du réseau au sol Enregistrer la visite sur la LDC (nom-date) et tracer le réseau sur le sol Un point à risque est un croisement du projet avec un réseau existant Le chef d'équipe trace également les réseaux existant sur le sol Découpage en chaussée et trottoir revêtus d'enrobés Info sur le dossier de chantier Enregistrement sur le dossier de chantier